

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

4 DÉCEMBRE 2023

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES
SPORTS, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME SABINE LARUELLE

¹ Voir doc. 620 (2023-2024) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le ministre-président Jeholet	3
2	Discussion générale	5
3	Examen et vote des tableaux budgétaires relevant des compétences de la commission.....	19
3.1	Division organique 01 (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Médiateur) (programmes 1 et 2)	19
3.2	Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au Gouvernement) (programmes 4, 9)	19
3.3	Division organique 10 (services du gouvernement de Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques) (programmes 5, 6) ..	19
3.4	Division organique 11 (secrétariat général) (programmes 1, 2, 3, 5, 7, 9) ..	19
3.5	Division organique 14 (relations internationales) (programmes 1, 2, 3)	20
3.6	Division organique 15 (infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport) (programme 3)	20
3.7	Division organique 26 (sports) (programmes 0, 1, 2, 3, 4)	20
3.8	Division organique 40 (Services communs, affaires générales et relations internationales) (programme 8)	20
3.9	Division organique 56 (promotion sociale) (programmes 0, 4, 5, 6, 7, 8) ...	20
3.10	Division organique 58 (Enseignement à distance) (programmes 0, 3)	20
4	Votes et confiance	20
5	Annexe - Liste des fédérations et associations	22

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a décidé d'examiner conjointement, lors de sa réunion du 4 décembre 2023, le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2024 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 620 (2023-2024), n°1) et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 617 (2023-2024) n° 1).²

1 Exposé introductif de M. le ministre-président Jeholet

Sur l'ajustement budgétaire 2023, M. le ministre-président épingle les éléments suivants :

En Relations internationales

Une provision interdépartementale liée à la présidence belge de l'Union européenne avait été dégagée à l'initial pour un montant de 5.355.000 euros en crédit d'engagement et de 3.889.000 euros en crédit de liquidation. La provision a été affinée et mise à zéro étant donné que les crédits de 2023 ont été répartis vers les AB des administrations fonctionnelles. En 2023, le budget prévisionnel relatif à la présidence s'élève à 3.9450400 euros en engagement et à 2.464.500 euros en liquidation.

En ce qui concerne la Dotation WB, il est fait état d'une diminution de 97.000 euros par rapport à l'initial 2023 résultant d'une actualisation des paramètres d'indexation.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Kerckhofs (Président)
- M. Luperto, M. Ouriaghli, M. Witsel
- M. Dodrimont, Mme Laruelle, Mme de Coster-Bauchau
- M. Clersy, Mme Ryckmans
- M. Bastin, M. Matagne

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Vossaert : membre du Parlement
- M. Jeholet, Ministre-Président en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale
- Mme Constant, collaboratrice au cabinet de M. le Ministre-Président Jeholet
- Mme Erkul, conseillère budgétaire de M. le Ministre-Président Jeholet
- Mme Segers, collaboratrice du groupe PS
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Meeus, collaborateur du groupe Les Engagés

En Sports

En 2023, le gouvernement a décidé qu'à partir de l'ajustement, les fédérations et associations sportives bénéficieront d'une indexation structurelle de leur subvention. Celle-ci représente une augmentation de 377.000 euros à l'ajustement 2023.

En Enseignement de Promotion sociale

Le Fonds budgétaire pour le financement de programme d'action de formation et d'insertion professionnelle dans l'Enseignement de Promotion sociale est porté à 6,5 millions, soit une augmentation d'un million d'euros par rapport au budget initial provenant des recettes du fonds social européen.

Par ailleurs, le budget dévolu à la Promotion sociale connaît une progression s'élevant à près de 8,5 millions d'euros par rapport au budget initial 2023 qui porte exclusivement sur la ré-estimation des crédits relatifs aux traitements du personnel ainsi qu'aux nouveaux calculs de la Saint-Boniface.

Sur le Budget 2024, le ministre-président évoque les points suivants :

Dotation au Parlement et dotation au Médiateur

La dotation du Parlement et celle au Médiateur sont indexées.

Fonds Start

Une augmentation de cinq millions d'euros en crédit de liquidation du Fonds Start est prévue afin de permettre la libération de la dernière tranche, conformément à l'augmentation de capital de 20 millions qui avait eu lieu en 2017.

Mémoire-extrémisme-radicalisme et pauvreté

Les subventions augmentent en crédit d'engagement uniquement puisqu'il s'agit de charges et de crédits pluriannuels.

Présidence belge de l'Union européenne

Un montant de 960.000 euros en engagement et de 2.441.000 euros en liquidation est inscrit à titre de provision interdépartementale pour les dépenses liées à la présidence belge de l'Union européenne en 2024. Celle-ci aura lieu du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 et concernera, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le pilotage des travaux en matière de Sports et d'Éducation.

Dotation de WBI

Le montant inscrit à l'initial est augmenté de 942.000 euros par rapport au budget initial 2023, le portant à 46.945.000 euros en 2024. Cette augmentation résulte de l'actualisation des paramètres d'indexation.

Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens

Cette provision est dotée de 3.005.000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation au budget initial de 2024 soit une augmentation de 2.005.000 euros en engagement par rapport à l'initial 2023. En effet, les processus de sélection des différents programmes INTERREG 2021-2027 sont en cours et les financements de projets pour ces programmes interviendront dès 2024.

En Sports

Les fédérations et associations sportives reconnues ont obtenu, dès 2023, l'indexation de leurs subventionnements de fonctionnement pour la première fois depuis de nombreuses années. Cette mesure permet une augmentation nette sur deux ans d'un montant de 1.214.000 euros sur une enveloppe actuelle d'un peu plus de huit millions d'euros. De plus, une enveloppe d'un million d'euros a été dégagée pour favoriser la pratique sportive au sein des établissements scolaires et pour offrir aux jeunes élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles des journées de découverte sportive au cours de l'année scolaire et plus particulièrement durant les jours blancs.

Financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelle

Ce financement est porté à 6 985 000 euros, soit une augmentation de 1.485.000 euros par rapport au budget de 2023.

Enseignement de Promotion sociale

Le budget qui est dévolu à la Promotion sociale connaît une progression s'élevant à près de treize millions d'euros par rapport à l'initial 2023 ; celle-ci porte essentiellement sur la ré-estimation des crédits relatifs aux traitements du personnel ainsi qu'à l'actualisation des calculs de la Saint-Boniface, l'évolution de la population scolaire et l'adaptation des paramètres macroéconomiques.

2 Discussion générale

M. Ouriaghli déclare que la succession de crises auxquelles nous avons fait face depuis quelques années a confronté tout un chacun à une actualité tumultueuse rappelant sans cesse que le risque d'augmentation des disparités et des discriminations parmi les citoyens est plus présent que jamais. Pour le député, il est impératif de maintenir notre vigilance face à la montée croissante de la haine. En tout temps, les discussions budgétaires permettent de faire le point sur la situation, d'envisager les futures perspectives et d'évaluer l'impact des décisions sur la vie des citoyens. L'orateur indique que, puisque l'ajustement est essentiellement en lien avec l'application des paramètres macroéconomiques et l'adaptation des mesures d'aide aux secteurs face à l'évolution des prix, la majorité des éléments de son intervention et de celles de ses collègues du groupe PS sera exposée dans le cadre des discussions relatives à l'initial 2024.

Tout d'abord, M. Ouriaghli constate que le budget demeure globalement stable, reflétant ainsi la détermination du gouvernement à respecter ses engagements et à maintenir le cap.

Il observe aussi l'importance attribuée aux nouvelles compétences du ministre-président, surtout dans le domaine du sport.

Concernant la section consacrée au devoir de mémoire, importante aux yeux de son groupe politique, le ministre-président peut-il donner un aperçu des actions entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine ? Comment ces fonds sont-ils répartis ? Un nouvel appel à projets est-il prévu ? Et quelles initiatives sont prévues afin d'encourager plus de projets similaires à l'avenir ?

Le commissaire souligne encore la création d'un nouvel AB relatif aux subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales. Il constate que cet AB prendra en charge, entre autres, l'édition 2024 de l'opération Plaisir d'apprendre. La lutte contre la pauvreté étant un combat que son groupe mène avec détermination, il aimerait savoir quels sont les autres projets qui seront mis en place avec ces crédits.

M. Luperto enchaine sur le domaine des relations internationales et aborde la prochaine présidence belge du Conseil de l'Union européenne, qui aura lieu du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 et qui abordera les thématiques Sports et Éducation dans les domaines exercés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette présidence est l'opportunité pour la Belgique de rayonner à travers l'Europe et de porter des dossiers politiques prioritaires. Afin d'avoir une meilleure compréhension de la mise en place de cette présidence, le ministre-président peut-il expliciter clairement comment seront répartis les financements qui y sont liés ? En outre, dans ce cadre, peut-il indiquer la nature exacte et la durée de la mission des équipes de WBI et fournir un agenda détaillé des activités liées à cette présidence ? Comment le Parlement y sera-t-il associé ?

Dans le contexte actuel, et plus particulièrement face à la tenue en ce moment même de la COP28 traitant des enjeux climatiques, l'exploration de la transition écologique revêt une importance primordiale pour l'orateur qui aimerait obtenir plus de détails concernant la répartition des 800.000 euros dédiés au développement durable et à la lutte contre le réchauffement climatique. Concernant les projets du PTTE1 lancés en 2023, il demande au ministre-président de fournir des informations sur les progrès réalisés et de détailler les actions concrètes mises en place à travers ces projets. Il lui demande aussi de faire un état des lieux des avancées du plan transversal de transition écologique, quand s'est tenue la dernière réunion du comité de suivi et de coordination, et quels sont les principaux points issus de ces discussions.

Le ministre-président ayant récemment terminé sa tournée des délégations de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le Maroc, disposant depuis septembre d'une nouvelle déléguée générale, le commissaire souhaite savoir comment s'est passée cette rencontre, quels ont été les messages transmis et reçus, quels sujets ont été abordés lors de cette discussion et quelles conclusions générales le ministre-président en a tirées.

Ensuite, M. Luperto revient sur le décret gouvernance et sur le dialogue avec les secteurs et il souhaite disposer d'une liste exhaustive des associations concernées par ce décret. Où en sont les contacts avec la Région wallonne pour la conclusion d'un nouvel accord de coopération ? Il rappelle que les projets du PTTE, initiés en 2023, ont pour projet d'application mobile la promotion de la transition écologique au sein des différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qu'il s'agit également de permettre la réalisation d'un bilan carbone via le lancement d'un marché public pluriannuel 2024-2025-2026.

M. Luperto conclut en abordant l'Enseignement de Promotion sociale. Malgré ses 120.000 apprenants, l'Enseignement de Promotion sociale fait rarement parler de lui, pourtant, il constitue un important outil de formation et d'émancipation pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Il est indispensable de mieux faire connaître sa flexibilité, son accessibilité et le large panel de formation qu'il propose. Alors que la tenue d'une étude au sein de l'administration et la présentation d'une note d'orientation au gouvernement étaient récemment annoncées, le commissaire demande au ministre-président de faire le point sur cette note et sur les actions prévues dans le courant de l'année afin de conférer plus de visibilité à l'Enseignement de Promotion sociale.

M. Witsel à qui la cause du sport tient particulièrement à cœur, commence par saluer les premiers mois du ministre-président à la tête de la compétence sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il pose une question générale concernant les finances de la compétence sportive et le ressenti du ministre face aux budgets. Les indicateurs financiers sont-ils préoccupants ? Le ministre-président peut-il partager avec les commissaires une évaluation globale de la situation financière actuelle ?

Rappelant que cette législature a été marquée par des crises successives qui ont fortement impacté le monde sportif, il souhaite que le ministre-président dresse un premier bilan des répercussions de la COVID, des inondations, et de la crise énergétique sur les finances sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains clubs ont-ils dû mettre la clé sous la porte ? Des fédérations se trouvent-elles en difficulté financière significative ?

Abordant le sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles, en comparaison avec les récentes annonces du ministre flamand des Sports, Ben Weyts qui prévoit une augmentation substantielle du budget sportif en Flandre, le commissaire s'interroge sur la disparité dans le nombre de sportifs bénéficiant de contrats de soutien entre la Flandre (111 pour 2024) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (77, dont 36 à mi-temps et deux à quart-temps). Il souhaite ainsi en savoir davantage sur les critères et les processus de sélection pour l'octroi de ces contrats de soutien en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des initiatives budgétaires sont-elles envisagées pour augmenter le nombre de sportifs soutenus ou optimiser l'efficacité de ces programmes ? Dans la perspective des Jeux olympiques de 2024 en France, un événement majeur, des fonds spécifiques ont-ils été dédiés pour soutenir au mieux nos sportifs lors des années olympiques ? Leur déroulement non loin de nos frontières a-t-il un impact sur les budgets alloués ? Pour les Jeux olympiques de 2028 qui se dérouleront à Los Angeles, une enveloppe plus conséquente sera-t-elle à prévoir ?

M. Witsel demande encore à connaître les grandes lignes budgétaires visant à favoriser l'accès au sport pour l'ensemble de la population, plus particulièrement pour les femmes et interroge également le ministre-président sur l'allocation d'un million d'euros pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes que nous soutenons. Quels sont les détails sur cette initiative ? Le « Pass'sport » et les « Chèques-sport » seront-ils financés ? Une campagne de communication est-elle prévue, et quel en sera le coût ?

Abordant ensuite la lutte contre toutes formes de discrimination dans le sport, il demande plus d'informations sur les budgets alloués à cette cause importante, tout en remerciant le ministre-président de l'attention portée à ces questions cruciales pour le monde sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Ryckmans commence par interroger le ministre-président sur les dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. À l'ajusté, elle salue le crédit de 230.000 euros dégagé afin de disposer de fontaines à eau dans les centres ADEPS et demande s'il est prévu d'en installer dans d'autres secteurs et à quel horizon. Elle demande aussi comment se justifie l'attribution d'une dotation dédiée à l'installation de bornes de recharge électrique au centre de prêt de Naninne. L'oratrice aimerait aussi connaître les choix déterminés à l'initial 2024, ainsi que les actions qui seront menées pour la réalisation d'un bilan carbone. Quel en sera le champ d'application ?

Par ailleurs, elle demande quels seront les projets portés pour lutter contre le radicalisme, et plus particulièrement pour tenter de contrer l'antisémitisme et l'islamophobie, problématiques devenues très actuelles et très importantes pour le vivre-ensemble et qui justifient que des moyens leur soient consacrés. Des projets et des associations spécifiques sont-ils visés ? Sur WBI, et la présidence européenne,

Mme Ryckmans demande au ministre-président de présenter les thématiques et les projets qui seront portés par son gouvernement ainsi que les moyens correspondants. Elle demande encore combien d'équivalents temps plein seront affectés au déroulement de cette présidence.

M. Clersy rappelle que l'AISF avait pointé du doigt la part dévolue au sport dans le budget global de la Fédération Wallonie-Bruxelles en indiquant qu'elle avait régressé de 0,5 à 0,4 % entre 2019 et 2022, et ce, même si les montants dédiés au sport avaient globalement augmenté. Il rappelle que ce secteur avait été durement frappé par la crise sanitaire et la crise énergétique ayant amené certains clubs à suspendre leurs activités et ayant entraîné chez nombre d'entre eux, une perte substantielle de recettes. Ces clubs et fédérations, essentiels pour la santé publique et la cohésion sociale, ne cessent de demander que la Fédération Wallonie-Bruxelles fasse, du sport, une priorité. Compte tenu du rôle moteur de cette dernière en la matière, le député demande comment le dialogue avec les autres niveaux de pouvoir peut l'aider à atteindre ces objectifs.

Revenant sur les subventions délivrées aux fédérations sportives, il note qu'en 2022 celles-ci ont clairement augmenté, et ce, à concurrence de 3.746.000 euros. Selon l'intervenant, la Fédération Handisport francophone a entamé un processus de rapprochement avec la FEMA, et le 22 juin dernier, les représentants des deux fédérations ont même signé un protocole d'accord en vue d'une fusion tout en demandant l'adaptation du cadre légal. Il demande si des mesures ont été prises en ce sens et si la subvention dévolue à la nouvelle entité permettra la pérennisation des emplois, la compensation des pertes annexes, ainsi qu'un fonctionnement optimal de la nouvelle structure.

Il questionne encore le ministre-président sur le dossier de la reconnaissance d'une des deux fédérations de Padel et plus particulièrement sur le nouvel et troisième avis du Conseil supérieur du sport sollicité par le gouvernement. Quelle attitude celui-ci compte-t-il prendre dans ce dossier ? La liste des fédérations sportives subventionnées et le montant de chaque subvention, peuvent-ils être fournis (en annexe).

Sur la question de la labellisation et sur les moyens complémentaires prévus en 2022 pour soutenir son extension, M. Clersy souhaite connaître les critères retenus pour étendre les plans de formation à toutes les disciplines sportives. Comment les montants seront-ils répartis et quelles en seront les conséquences pour le monde du football ? Comment s'assurer que les futurs montants permettront une réelle montée en compétence de la formation dans les disciplines concernées ? L'intervenant interroge encore le ministre-président à propos de l'augmentation conséquente d'une subvention prévue pour une association interuniversitaire d'aide à la performance

sportive (de 700.000 à 5.717.000 euros) ; il souhaite savoir à quoi est lié ce mouvement.

Revenant sur la présidence de la compétence Sports au niveau européen en 2024 et l'organisation planifiée d'événements sportifs à taille humaine -et ce, dans le contexte d'une prise en compte des paramètres environnementaux et climatiques- le même orateur demande quelles sont les mesures proposées afin d'accroître la soutenabilité desdits événements sportifs. Il intervient encore sur l'éthique sportive et le décret adopté, notamment en matière de vérification des casiers judiciaires, alors que, dans les faits, cette disposition a fait grand bruit et semble très difficile à mettre en œuvre sur le terrain. Que ressort-il des travaux de l'observatoire d'éthique à ce sujet ? Comment faire en sorte que cet objectif légitime prévu par la DPC soit atteint ?

M Vossaert, qui se dit attentif depuis longtemps aux moyens donnés aux milieux sportifs et plus particulièrement au sport amateur qui reste le parent pauvre du mouvement sportif en termes budgétaires, déclare qu'il a souvent été amené à réfléchir à des financements alternatifs du sport. À cette fin, Mme Glatigny avait mis en place un groupe de travail pour se pencher sur cette problématique. Où en sont ses réflexions ? Qu'en est-il ressorti ? Notant que, dans le cadre de la revue des dépenses dans le sport, le choix s'est porté sur l'achat du matériel sportif et sur le subventionnement des fédérations, le député demande ce qui a motivé précisément le choix de ces deux thématiques ? Il interroge aussi le ministre-président sur la concrétisation du « Pass'sport ».

Mme de Coster-Bauchau estime que le budget de 2024 est raisonné et réfléchi bien que la clé élèves, base du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se dégrade. Elle note que le déficit a été jugulé, en dessous du milliard d'euros, en portant l'effort sur certaines priorités. Parmi celles-ci, elle épingle : l'action du gouvernement pour lutter contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, avec un budget de trois millions d'euros correspondant à des besoins bien réels ; l'inscription de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une démarche nationale et internationale relative à la transition écologique avec 800.000 euros de crédit inscrits afin de soutenir des projets à travers les différentes compétences de notre entité ; l'implémentation continue des priorités en matière internationale et dans les relations intra francophones, avec le renforcement non seulement des collaborations culturelles entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Québec via la promotion de notre Fédération et ses liens avec les homologues québécois, mais aussi avec une importante indexation WBI (1.400.000 euros) ; la relance des opérateurs culturels en 2024 avec l'aboutissement de plusieurs projets -l'oratrice demande au ministre-président de les détailler- ; la présidence belge de l'Union européenne, avec d'importants moyens prévus afin de permettre le pilotage des travaux tant en matière de Sports que d'Éducation. En Promotion sociale, l'oratrice insiste tout

particulièrement sur le caractère essentiel de cet enseignement qui permet à n'importe qui et à n'importe quel moment de la vie de décrocher un diplôme. Elle demande au ministre-président où en est son projet de redynamisation de la réforme initialement engagée au sein d'un groupe de travail créé à cet effet.

Mme Laruelle rappelle que le ministre-président a hérité de la compétence du Sport pour cette dernière année de la législature et elle en relève les principales avancées, à savoir : la pérennisation de la labellisation, de nombreuses actions entreprises pour promouvoir et renforcer la place des femmes dans le sport ou les conseils d'administration des fédérations, en encourageant ces dernières à développer des programmes spécifiques ; la candidature conjointe avec les Pays-Bas et l'Allemagne en vue d'organiser la coupe du monde de foot féminin en 2027, l'adoption d'un décret sur l'éthique sportive ainsi que, parallèlement, la constitution d'un observatoire, les mesures prises en vue de diminuer la violence dans le sport, avec la mise en place d'un réseau de référents ; des actions pour le sport pour favoriser le sport pour tous et à l'école, avec une enveloppe complémentaire d'un million d'euros à ce sujet visant à amener les jeunes à participer à des actions de découvertes durant les jours blancs – à ce sujet, elle demande plus de précision au ministre-président. Rappelant qu'en 2024 se tiendront les Jeux olympiques à Paris, et l'évolution récente du fond des sports vers un SACA Sport, Mme Laruelle souhaite connaître les avantages de ce mécanisme, et elle demande au ministre-président de livrer quelques chiffres relatifs à l'ADEPS.

M. Matagne interroge quant à lui le ministre-président sur la nouvelle délégation WBI à Madrid, qui, selon ses informations, serait composée de huit personnes. Le ministre-président peut-il faire également le point et s'exprimer sur les potentiels doublons de nos représentants ainsi que sur la réforme annoncée pour 2024 et l'optimisation des crédits relatifs à nos délégations à l'étranger ? Le commissaire, notant lui aussi quelques avancées advenues depuis l'extension des compétences du ministre-président, telles que l'indexation des subventions des fédérations sportives comme rappelé dans l'exposé introductif, demande des précisions quant à la promotion du sport à l'école, qui à cet égard, rejoint les objectifs de la proposition de résolution qui avait été déposée par son collègue M. Collin. Le commissaire évoque lui aussi les crédits affectés au pilotage de la présidence de l'Union européenne en 2024 et demande comment les 2,4 millions d'euros prévus en liquidation seront concrètement alloués entre le 13 et le 16 mai 2024. M. Matagne souhaite encore entendre le ministre-président sur les centres ADEPS et sur le master plan envisagé relativement aux infrastructures en concertation avec la Région wallonne, ainsi que sur les centres sportifs d'excellence. Il l'interroge aussi sur les résultats de l'enquête demandée au Conseil supérieur des sports. Quels en sont les résultats et les premiers chiffres ?

Par ailleurs, il demande de faire le point sur le projet d'extension du *tax shelter* au monde du sport, à travers une plate-forme visant à mettre les sportifs en rapport avec les entreprises afin de mieux valoriser certaines disciplines auprès des PME. Évoquant encore les aides spécifiques *one shot* du plan de relance, et l'enveloppe globale de 140 millions envisagée -dont quatre millions pour les sports, et 40 millions mis en veille- M. Matagne demande à quoi ces montants vont être affectés. Enfin, il souhaite connaître les intentions du ministre-président sur le projet de réforme de l'Enseignement de Promotion sociale envisagée depuis de nombreuses années.

M. Kerckhofs note qu'à l'ajusté, le gouvernement a décidé que les fédérations sportives bénéficieront d'une indexation structurelle de leurs subventions. Il demande si cette indexation sera entérinée dans une modification décrétable.

Sur l'initial et sur le Sport, il épingle la création d'un SACA sports avec 18 millions de budget qui proviennent du fonds budgétaire destiné à des dépenses de toutes nature en vue de la promotion des activités sportives. Il demande pour quelle raison cette transformation est effectuée. Au niveau du sport en général, si l'intervenant note que des efforts sont faits pour le sport de haut niveau, il regrette que le sport amateur est laissé de côté, tout en saluant l'investissement important d'environ dix millions avec 5,3 millions au COIB, et cinq millions pour l'aide à la performance sportive destinés à soutenir nos sportifs en vue des Jeux olympiques prochains.

À l'instar d'autres collègues, il demande des explications sur le montant de un million d'euros prévu pour encourager la pratique sportive chez les jeunes. Comment ces moyens vont-ils être investis concrètement et à qui seront-ils confiés ?

Soulignant lui aussi l'indexation du budget des Fédérations sportives, M. Kerckhofs estime qu'il faut mettre ce montant en perspective avec le fait que ces subventions ne sont pas automatiquement indexées et que, finalement, on est loin de rattraper le fait que ces budgets n'aient quasiment pas bougé depuis des années. Il relève aussi que, s'il s'agit d'une augmentation par rapport au budget initial de l'année précédente, le budget prévu ici est en réalité en diminution par rapport à l'ajusté de l'année dernière. À moins d'un nouvel ajustement en cours de route, il y aura une perte de 1,4 million d'euros par rapport à 2023. L'orateur souhaite obtenir plus d'explications.

D'autre part, tout en notant avec satisfaction une augmentation du budget de l'association des établissements sportifs qui n'avait plus bénéficié d'une mise à niveau de sa subvention depuis des années, il regrette que les choses reculent en ce qui concerne le sport amateur avec les clubs sportifs ainsi que les centres sportifs, en soulignant le fait qu'il n'y a toujours pas d'augmentation des subventions des centres sportifs locaux alors qu'il y en a plus qu'auparavant et que l'inflation, notamment au niveau des coûts de l'énergie, les a durement touchés, et ce, bien qu'il y ait, dans

ce budget, une diminution des dépenses de consommation d'énergie et d'occupation pour les centres sportifs. M. Kerckhofs note aussi une diminution de 200.000 euros du budget dédié au soutien aux manifestations des clubs sportifs.

Sur WBI, le même orateur relève l'indexation prévue à concurrence 942.000 euros, sur un budget total de 47 millions. Sans remettre en cause l'opportunité de cette indexation pour les salaires du personnel, il demande quels sont les objectifs précis de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dispose-t-on d'une évaluation de l'action de WBI sous cette législature ? Quelle est la ventilation de ce budget ? Quelle part est réservée au personnel, quelle part est prévue pour les missions parlementaires, etc. ?

Concernant l'Enseignement de Promotion sociale, il observe une diminution de la dotation globale et des subventions forfaitaires destinées pour un montant de 400.000 euros, et demande quelles sont les raisons de ces ajustements à la baisse ?

Le ministre-président commence par répondre sur l'attention portée au devoir de mémoire, en précisant que, alors qu'actuellement la situation internationale et le contexte géopolitique sont difficiles, à son initiative, la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé un colloque au sujet de la montée des extrémismes et des populismes faisant suite à une collaboration et à une étude menée par l'Académie royale de Belgique et par l'université de Liège. Celle-ci a permis de dégager des pistes d'actions et de réflexion notamment en matière d'Éducation et d'enseignement de programmes.

Sur le plan de la transition écologique, il rappelle les trois objectifs poursuivis : la neutralité carbone, au plus tard en 2025, la réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2023 (par rapport à 1990) et la réduction autant que possible des risques de changement climatique pour l'homme et la biodiversité. Depuis son adoption, des actions ont déjà été implémentées ou sont en cours d'implémentation comme pour l'axe 1 relatif à la mobilité. Un rapport relatif à la mobilité au sein du ministère a été établi ainsi qu'un cadastre des véhicules, et des réflexions sont également en cours afin de procéder au verdissement de la flotte et d'élaborer des plans de mobilité. Il cite encore la réalisation de parkings sécurisés, en cours de développement au sein de l'Espace 27 septembre ou ailleurs. Un autre axe important concerne l'amélioration de la performance énergétique des infrastructures à laquelle est liée une partie du plan de relance européen. Par ailleurs le gouvernement a débloqué un milliard pour la rénovation des bâtiments scolaires et, lors du dernier conclave budgétaire, il a été décidé de constituer un groupe de travail afin de plancher sur un master plan de rénovation énergétique des infrastructures non scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, un comité de coordination et de suivi du Plan a été institué par décret avec pour objectif notamment d'évaluer l'impact des actions du Plan par le biais d'un rapport intermédiaire et d'un rapport

final soumis au gouvernement puis transmis au parlement. Il peut également d'initiative émettre des avis sur les dossiers en lien avec la transition écologique. Le Comité auquel le ministre-président participe se réunit au moins deux fois par an. Enfin, un rapport intermédiaire de suivi visant la mise en œuvre du Plan sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité le 12 décembre prochain. Ce rapport est le résultat de la collecte des principales réalisations mises en œuvre et des points d'attention relevés par les différentes entités composant la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il sera présenté au gouvernement aux fins d'approbation ainsi qu'au Parlement, début 2024.

Concernant la présidence belge de l'Union européenne, le ministre-président estime qu'il s'agit d'un exercice diplomatique au cours duquel la Fédération Wallonie-Bruxelles assurera elle-même la présidence du Sport et de l'Éducation du Conseil européen. Il précise qu'il disposera d'une équipe de dix équivalents temps plein (ETP) de niveau A et trois ETP niveau B pendant la présidence (WBI, ou Délégation WB à l'Union européenne) ; il s'agit de contrats à durée déterminée qui prendront fin le 31 juillet 2024. L'orateur cite encore le chiffre de dix ETP au niveau des administrations fonctionnelles du ministère. Le Parlement sera associé à cette présidence européenne via un colloque international sur la promotion du multilinguisme et du français qui se déroulera au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 8 avril 2024 avec la participation de représentants internationaux. Par ailleurs, si chaque ministre fonctionnel dispose de son propre agenda, au niveau Éducation et Sports, des projets seront portés avec l'administration et avec l'ADEPS. À cet effet, des réunions sont prévues à Genval avec l'ensemble des directeurs généraux des Sports et sur des thématiques telles que le sport au féminin. Il cite également l'organisation d'une conférence sur le sport libre.

Sur les délégations à l'international, le ministre-président répond qu'avec son homologue wallon, il a voulu rendre le réseau plus cohérent et plus lisible à l'étranger afin d'éviter les doublons et, surtout, afin de parler d'une seule voix, en ce compris au niveau de la Belgique autant que possible. À cette fin, il existe non seulement des conseillers académiques et scientifiques, et des porteurs de projets au niveau culturel ou du patrimoine, mais encore, des délégués présents sur place. Ils travaillent également de concert avec les autres entités fédérées lorsque cela s'avère possible. À ce sujet, le ministre-président a constaté une bonne ambiance de collaboration y compris avec les ambassadeurs. Quant à la délégation de Madrid, il répond à M. Matagne qu'elle est identique aux autres et n'est aucunement privilégiée, et il précise que la réforme des réseaux s'est faite à enveloppe équivalente en opérant des choix, notamment pour créer les délégations de Madrid et de Londres.

Pour ce qui concerne le décret gouvernance, le ministre-président fait état des contacts et des négociations en cours avec la Région wallonne sur des modalités très concrètes, par exemple sur la structure de contrôle mise en place, en vue trouver très rapidement la bonne formule permettant de payer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Sur la promotion sociale, le ministre-président confirme l'existence de l'étude initiée par Mme Glatigny et réalisée par l'ASBL Agir pour l'enseignement en concertation avec les opérateurs. Une photographie de ce qui existe en matière d'enseignement pour adultes a été réalisée afin de connaître non seulement l'ensemble des opérateurs, mais aussi les avantages de la Promotion sociale tout en pointant ses éventuelles faiblesses. De nombreux entretiens ont été menés avec les apprenants ou les enseignants. Le ministre-président a présenté lui-même cette étude destinée à améliorer les performances et l'efficacité de cet écosystème important dans le paysage de la formation et de l'enseignement. Il s'en est suivi une note d'orientation au gouvernement ainsi que l'institution d'un groupe de travail destiné à approfondir un certain nombre de problématiques. En mai 2024, il est prévu de présenter publiquement les nouvelles orientations, bien que, pour l'orateur, il sera difficile de faire aboutir la réforme avant la fin de la présente législature. Le ministre-président rappelle encore que la Formation en alternance n'a pas été appréhendée par le Pacte d'excellence ; or cette formation est plurielle, pas toujours efficace, avec des opérateurs redondants, voire concurrents, entre eux. Là encore, un rapport a été rédigé par l'ASBL précitée. La réflexion porte aussi sur les opérateurs de formation des autres entités fédérées, et, pour l'orateur, il conviendra de redéfinir un écosystème plus efficace, et ce, alors que la formation en entreprise correspond à des besoins réels et que la formation et la qualification de nombreux jeunes apparaissent insuffisantes. Il s'agira aussi de définir ensemble les différentes options permettant d'aboutir à une formation en alternance plus efficace avec un système réduit et plus lisible. Le ministre-président estime que ce travail sera très utile aux négociateurs du futur gouvernement, *a fortiori* dans la mesure où s'agit d'un budget annuel considérable.

Concernant le sport, il aborde la question de la suppression du fonds budgétaire et de la création d'un SACA. Pour le ministre-président, il s'agit d'une sage décision, le SACA étant beaucoup plus transparent tant au niveau des recettes que des dépenses, avec un budget qui sera joint à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par rapport à la Flandre, il entend relativiser certaines déclarations souvent entendues : d'une part, le budget actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 81 millions d'euros alors qu'en 2019 il était encore de 69 millions d'euros, soit une augmentation de 18 % tout de même ; si l'on compare ce montant à la masse totale du budget de l'entité, au paiement des enseignants ou aux indexations totales en

base annuelle (600 millions), l'orateur comprend que ce montant puisse sembler dérisoire, mais il invite à voir au-delà.

Ainsi, sur le sport de haut niveau, il s'en est allé en Turquie avec le COIB pour rencontrer l'ensemble des athlètes et les soutenir à quelques mois des Jeux olympiques. Le ministre-président note également une hausse du nombre des contrats de sportifs de haut niveau en précisant que sur le budget total du sport (de l'ordre 81 millions d'euros, comme indiqué plus haut), ils totalisent tout de même un montant de 28 millions d'euros. Comme les commissaires, il plaide lui aussi pour la complémentarité entre le sport de haut niveau et le sport pour tous, et souhaite qu'un maximum de francophones se mettent au sport, et ce, pour des questions évidentes de santé physique et mentale. Il évoque aussi les exemples et les belles locomotives pour les plus jeunes et pour les clubs qu'ont été des sportives de haut niveau telles que Justine Henin.

Il rappelle ensuite que pendant la crise COVID, il y a bien eu des désaffiliations, tout en prenant acte qu'actuellement, les fédérations ont retrouvé leur niveau antérieur, et que leur nombre d'inscrits a même augmenté. Le ministre évoque encore les efforts significatifs du gouvernement qui a voulu soutenir le secteur du sport à travers les différentes crises -pendant le COVID, les inondations de juillet 2021 (quatre millions d'euros) ou lors de la crise énergétique- rappelant que ces aides ont été vitales pour de nombreux clubs. Abordant l'étude de l'AISF dont il a rencontré les responsables, le ministre-président y a constaté beaucoup de faiblesses (peu de participants), des contre-vérités, mais aussi des éléments véridiques et réalistes. Il confie que le modèle économique des clubs est en questionnement, alors que certains clubs ou associations sont plus ou moins bien gérés.

Sur le million complémentaire dégagé en conclave et dont plusieurs commissaires ont fait état lors de leur intervention, le ministre-président se dit convaincu qu'il faudra sans doute approfondir le sujet dans le cadre même de la réflexion sur les rythmes journaliers, et ce, en vue d'accorder une place plus importante au sport à l'école et afin de favoriser le plus possible son accès à un maximum de jeunes. Il a voulu enclencher un mouvement qu'il souhaite voir amplifier, à travers un encadrement ou des kits pédagogiques, pour initier davantage de jeunes à la pratique sportive.

Quant aux critères de sélection en matière de sport de haut niveau (77 contrats), le ministre-président répond qu'ils consistent d'une part en la possibilité d'atteindre le top huit aux Jeux olympiques, le top trois pour les mondiaux ou pour les jeux paralympiques, et d'autre part en une analyse des performances en compétition, ou en une évaluation des efforts fournis par l'athlète. L'orateur répond aussi qu'il collabore de façon rapprochée avec les différents niveaux de pouvoirs, plus particulièrement avec la Région wallonne pour évoquer les infrastructures de

haut niveau, notamment sur un appel à projets dont la concrétisation est envisagée dans le cadre du Plan de relance européen (91 millions d'euros). Ensemble, ils travaillent également sur la gestion et le fonctionnement de ces infrastructures avec l'expertise de l'ADEPS.

Concernant le padel, il répond que le gouvernement a décidé, sur sa propre proposition, de laisser la situation en l'état à savoir : pas de fédération de padel, mais une fédération de Tennis reprenant le padel. Dans ce dossier, il s'avère en effet que le Conseil des sports a rendu des avis en sens contraire. Le ministre-président estime toutefois impératif de trancher l'an prochain. Il s'engage par ailleurs à fournir en annexe au présent rapport, la liste des 71 fédérations sportives.

Le ministre-président déclare encore qu'il reste très attentif au dossier de la labellisation qui doit permettre de définir des critères concernant la formation, l'encadrement, etc. Un arrêté du gouvernement est en cours de rédaction et l'avis du Conseil supérieur des Sports devrait lui être remis pour le 15 décembre prochain. Concernant la ligue Handisport FEMA et le projet de fusion des deux fédérations, il regrette le blocage actuel alors qu'un accord était proche et qu'un budget était même initié.

Sur la subvention universitaire au sujet de laquelle M. Matagne l'avait interrogé, le ministre-président répond qu'il s'agit en fait d'un engagement pluriannuel avec indexation, du CAPS, reconnu pour huit ans ; il n'y a pas d'augmentation. Techniquement il s'agit d'un crédit d'engagement prévu, à liquider sur les huit prochaines années. Au sujet de l'éthique dans le sport et sur les référents, il répond que cela concerne surtout le football (mais pas uniquement), et qu'il faut relativiser le nombre de faits constatés en la matière, si on les rapporte au nombre incalculable de disciplines, de matchs et de compétitions joués annuellement. Le ministre-président souligne les efforts qui ont été réalisés dans ce domaine ainsi que la mobilisation en cours, tout en insistant sur l'importance de l'exemplarité, notamment dans le chef des sportifs de haut niveau, voire même de l'attitude des parents. Il rappelle que les fédérations devront désigner un référent éthique et qu'à cet effet, il a présenté, tout récemment un *vademecum* aux fédérations, contenant notamment tout ce qui concerne la vérification du casier judiciaire des entraîneurs et des encadrants. À côté de cela un certain nombre d'appels à projets ont été initiés ou sont en cours, en matière de lutte contre les discriminations ou de violence physique et verbale encore trop souvent présente dans le sport.

Le ministre-président aborde à présent le *tax shelter* en faisant part de son optimisme et de ses efforts pour tenter de convaincre ses homologues flamands, afin de porter le projet et son développement au niveau fédéral. Quant à la plateforme sportive de haut niveau, il explique qu'elle vise quant à elle à favoriser le sponsoring au niveau des plus petites structures, notamment des PME, en vue de soutenir l'un

ou plusieurs athlètes selon leurs affinités et leur philosophie. Il espère présenter le projet avant la fin de l'année.

Sur le *reviewing* et les subventions aux fédérations sportives, le ministre répond qu'il est essentiel de vérifier si chacune des dépenses consenties est efficace et utile, ou si certains subventionnements ne doivent pas être réorientés, notamment en matière de matériel sportif. Sur les manifestations, il se réjouit de l'organisation de la coupe féminine de hockey en 2026 en Fédération Wallonie-Bruxelles, ou de l'organisation de la coupe féminine de football avec l'Allemagne et les Pays-Bas en 2027, de nature à accentuer chez nous le rayonnement de ces sports. Quant à l'organisation des Jeux olympiques, là encore, il se réjouit qu'on ait poussé très loin les standards en matières sociétales, sociales, et environnementales, en précisant que dans le cadre de la présidence belge, il abordera l'organisation de manifestations internationales à taille humaine dans le respect des standards évoqués.

Il répond enfin sur la diffusion internationale des acteurs culturels pour préciser qu'en 2023, alors qu'on sortait à peine de la crise sanitaire, il avait été essentiel d'accentuer le soutien au moment où la diffusion culturelle était, par hypothèse, limitée. Le montant complémentaire de 1,2 million d'euros prévus en 2023 a été maintenu en 2024. Le ministre-président revient sur son projet de création d'un Centre Wallonie-Bruxelles à Montréal en précisant qu'il n'était pas assez mûr en l'absence d'une adhésion forte des acteurs culturels et face à un certain conservatisme de leur part. Il espère toutefois une intensification des synergies dans ce secteur afin de donner une visibilité accrue à nos artistes au Québec.

M. Matagne remercie le ministre-président et revient sur les objectifs du Pacte et l'alternance ; il acte que ces cinq années ont permis d'établir une feuille de route. Il rappelle sa question sur l'enquête du Conseil supérieur et interroge encore sur les 1.600.000 de charges liées à la fin de la législature.

Sur ce point, le **ministre-président** répond qu'il s'agit de dépenses de personnel. Sur la formation en alternance et le Pacte, il rappelle qu'aucune décision n'avait été engagée au moment de l'élaboration du Pacte. La question est compliquée en raison de notre système institutionnel, très ardu, et, pour l'orateur, des décisions importantes devront être prises impérativement dans le futur, avec des options très claires et en vue de rendre l'alternance plus attirante et plus performante.

M. Witsel salue la création du SACA Sports destiné à renforcer la transparence tant pour les dépenses que pour les recettes. Il est également d'avis de ne pas opposer le sport pour tous et le sport de haut niveau et il se félicite plus particulièrement des moyens dégagés pour le sport à l'école. Il revient sur le « Pass'sport » et le « chèque sport ».

Le ministre-président lui répond que celui-ci ne sera pas financé.

M. Witsel souhaite connaître le budget et les grandes lignes de la lutte contre les discriminations.

Le ministre-président lui répond que des subventionnements facultatifs existent et lui sont dédiés, tout en ajoutant que rien n'est arrêté et que des appels à projets peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de subventionnements spécifiques.

M. Clersy souligne quant à lui les efforts réalisés durant la législature au bénéfice du mouvement sportif, plus particulièrement dans le contexte des deux crises traversées par le secteur. Un débat plus global devra avoir lieu en lien avec le modèle économique de nos clubs souvent basés sur le bénévolat et sur les recettes propres émanant des buvettes et des soupers. Ce dialogue devra être mené les autres niveaux de pouvoir, en ce compris le Fédéral. Il évoque aussi le montant scandaleusement exorbitant des droits audiovisuels mis en rapport avec le budget général du sport, et attend avec impatience l'arrêté annoncé en matière de labellisation, plaidant encore pour la montée en puissance de la formation. Le député invite le ministre-président à travailler sur l'inclusion des sportifs présentant un handicap physique et mental au sein des fédérations.

3 Examen et vote des tableaux budgétaires relevant des compétences de la commission

3.1 Division organique 01 (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Médiateur) (programmes 1 et 2)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2 Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au Gouvernement) (programmes 4, 9)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.3 Division organique 10 (services du gouvernement de Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques) (programmes 5, 6)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.4 Division organique 11 (secrétariat général) (programmes 1, 2, 3, 5, 7, 9)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5 Division organique 14 (relations internationales) (programmes 1, 2, 3)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.6 Division organique 15 (infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport) (programme 3)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.7 Division organique 26 (sports) (programmes 0, 1, 2, 3, 4)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.8 Division organique 40 (Services communs, affaires générales et relations internationales) (programme 8)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.9 Division organique 56 (promotion sociale) (programmes 0, 4, 5, 6, 7, 8)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.10 Division organique 58 (Enseignement à distance) (programmes 0, 3)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

4 Votes et confiance

Pour le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 617 (2023-2024) n° 1) et conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 3, son adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

A l'unanimité des 11 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

Pour le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2024 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 620 (2023-2024), n°1) et conformément à l'article 70, § 3 du

Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 3, son adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaire.

A l'unanimité des 11 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

La rapporteuse,

Mme S. Laruelle

Le président,

M. J.-P. Kerckhofs

5 Annexe - Liste des fédérations et associations

Fédérations sportives compétitives	FFT 2023
DENOMINATION	Total
LIGUE BELGE FRANCOPHONE D'ATHLETISME ASBL	279.618,04 €
LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE TRIATHLON ET DUATHLON ASBL	60.443,19 €
FEDERATION FRANCOPHONE DE GYMNASTIQUE ET DE FITNESS ASBL	340.500,35 €
Fédération WALLONIE BRUXELLES DE DANSE SPORTIVE ASBL	50.570,52 €
Fédération RÉGIONALE DES SPORTS D'ORIENTATION ASBL	90.503,23 €
FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION ASBL	243.641,43 €
FEDERATION FRANCOPHONE DU YACHTING BELGE ASBL	106.006,34 €
LIGUE FRANCOPHONE D'AVIRON ASBL	34.765,97 €
Fédération FRANCOPHONE DE CANOË ASBL	15.943,53 €
LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITES Subaquatiques asbl	131.422,09 €
Fédération FRANCOPHONE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD ASBL	50.997,54 €
LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE SAUVETAGE ASBL	57.386,17 €
LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE BADMINTON ASBL	143.547,97 €
ASSOCIATION CLUBS FRANCOPHONES DE FOOTBALL ASBL	1.491.965,80 €
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY ASBL	283.739,55 €
FEDERATION DES JEUX DE PAUME WALLONIE-BRUXELLES ASBL	55.831,52 €
ASSOCIATION WALLONIE - BRUXELLES DE BASKET-BALL ASBL	436.798,00 €
LIGUE FRANCOPHONE DE SQUASH ASBL	45.082,34 €
LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE ASBL	193.815,42 €
LIGUE FRANCOPHONE DE HANDBALL ASBL	148.891,64 €
AILE FRANCOPHONE DE LA Fédération ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE ASBL	203.073,41 €
Fédération FRANCOPHONE BELGE DE KIN-BALL ASBL	30.113,83 €
Fédération DE VOLLEY-BALL DE WALLONIE-BRUXELLES ASBL	228.294,86 €
ASSOCIATION FRANCOPHONE BELGE DE GOLF ASBL	222.858,75 €
LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE RUGBY ASBL	143.236,15 €
ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS asbl	518.926,00 €
LIGUE FRANCOPHONE belge DE BASEBALL ET SOFTBALL ASBL	54.225,82 €
Fédération FRANCOPHONE BELGE DE SAVATE et Disciplines assimilées asbl	83.442,72 €
LIGUE FRANCOPHONE DE BOXE ASBL	30.584,56 €
LIGUE FRANCOPHONE DE LUTTE OLYMPIQUE asbl	33.051,54 €
LIGUE FRANCOPHONE DES POIDS ET HALTÈRES ASBL	42.865,82 €
FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE JUDO et disciplines associées ASBL	147.453,74 €
LIGUE FRANCOPHONE DE KICKBOXING ET DE BOSE THAÏLANDAISE ET Disciplines associées Asbl	47.603,05 €
FEDERATION FRANCOPHONE DE KARATE et arts martiaux affinitaires ASBL	89.598,05 €
ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE DE TAEKWONDO ASBL	76.525,88 €
FEDERATION FRANCOPHONE DE JU-JITSU ASBL	48.624,76 €
LIGUE EQUESTRE WALLONIE-BRUXELLES ASBL	310.065,17 €
CLUB ALPIN BELGE - Fédération francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée ASBL	110.392,21 €
Fédération FRANCOPHONE BELGE DE SKI ASBL	62.801,08 €
Fédération FRANCOPHONE DE PATINAGE ARTISTIQUE ASBL	18.099,52 €
Fédération francophone des Cercles d'Escrime de Belgique (F.F.C.E.B asbl)	59.136,00 €
UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE AILE FRANCOPHONE ASBL	175.582,28 €
LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC ASBL	54.357,58 €
Fédération WALLONNE DES CLUBS DE PARACHUTISME ASBL	25.323,70 €
Fédération DES CLUBS FRANCOPHONES DE VOL A VOILE ASBL	42.571,52 €
Fédération BELGE FRANCOPHONE DE PÉTANQUE ASBL	97.280,60 €
Fédération SPORTIVE DE BOWLING FRANCOPHONE ASBL	35.133,83 €
Fédération MOTOCYCLISTE WALLONNE DE BELGIQUE - ASBL	47.074,36 €
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE FRANCOPHONE ASBL	75.081,75 €
Fédération CYCLISTE WALLONIE - BRUXELLES ASBL	135.144,21 €
Fédération SPORTIVE DES Pêcheurs FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL	179.938,02 €
Fédération BELGE FRANCOPHONE DE PATINAGE ASBL	38.516,12 €
Fédération FRANCOPHONE DE WUSHU	18.734,45 €
FEDERATION BELGE FRANCOPHONE DE DISQUE VOLANT	- €
LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL AMERICAIN	- €
FEDERATION WALLONIE BRUXELLES DE CRICKET	- €
Fédérations sportives non-compétitives	FFT 2023
DENOMINATION	Total
Fédération BELGE D'HÉBERTISME ET DE YOGA ASBL	50.752,11 €
Fédération FRANCOPHONE BELGE DE MARCHES POPULAIRES ASBL	92.467,13 €
ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIKIDO-AIKIKAI DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - WALLONIE-BRU	36.959,60 €
UNION BELGE DE SPÉLÉOLOGIE ASBL	62.506,35 €
Associations sportives multidisciplinaires	FFT 2023
DENOMINATION	Total
LIGUE FRANCOPHONE BELGE DES SPORTS D'ENTREPRISES ET DE LOISIRS ASBL	20.757,34 €
ENEOSPORT ASBL	119.834,49 €
ASSOCIATION FRANCOPHONE DU SPORT TRAVAILLISTE BELGE -ASBL	86.099,70 €
Handisport	
DENOMINATION	Total
LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE ASBL	289.297,59 €
Fédération MULTISPORTS ADAPTÉS ASBL	213.702,41 €
Scolaire et Universitaire	FFT 2023
DENOMINATION	Total
AFFSS	333.678,06 €
ASEUS	533.885,94 €
Autres opérateurs	FFT 2023
DENOMINATION	Total
COIB	565.000,00 €
AISF	156.000,00 €
AES	85.000,00 €
CAPS	699.399,86 €